



Démarche opérationnelle d'accompagnement

La séparation dans l'entreprise est devenue une réalité courante et récurrente.

Pourtant, qu'elle soit à l'initiative du salarié ou de l'entreprise, elle n'est jamais une démarche facile ni un acte neutre.

Elle génère souvent de l'incompréhension et parfois de l'angoisse, de la rancœur, des doutes, du mal-être et de la désillusion, pour la personne qui part comme pour l'entreprise.

Elle n'est une étape facile ni pour la partie qui prend l'initiative ni pour celle qui la subit.

Le Manager/ responsable hiérarchique est au centre de la procédure de séparation. Même s'il ne gère pas les détails juridiques de la séparation, c'est lui qui doit la plupart du temps annoncer la « mauvaise nouvelle » en cas de licenciement et gérer les étapes suivantes.

Le but de l'accompagnement/intervention de Carnet d'Adresses RH est d'apporter toute la rationalité nécessaire à cet événement, de la replacer dans le contexte adéquat et de sensibiliser le management de l'entreprise aux bonnes pratiques en la matière.

Une méthodologie est définie en tenant compte des spécificités de l'entreprise.

Concrètement, Carnet d'Adresses RH propose une démarche articulée en 3 phases:

- **Phase1 : Analyse du contexte et de la culture de l'entreprise**
- **Phase 2: Mise en place d'une démarche opérationnelle d'accompagnement d'une séparation autour de bonnes pratiques définies et acceptées**
- **Phase3 : Conseil opérationnel et suivi individuel**

Pour obtenir un complément d'information :

rossignol@carnetrh.fr

06 84 60 88 71 / 09 53 68 49 38